



## litige avec la societe UPS

Par seneze, le 07/11/2009 à 16:20

Bonjour,

Je suis particulier et j'ai vendu des marchandises par l'intermediaire d'ebay debut mars2009 . L'acheteur polonais,pour eviter des frais de port postaux en raison du poids m'a proposé de m'envoyer un transporteur à ses frais pour acheminer en pologne son achat. Le jour dit, des employés UPS sont passés à mon domicile et ont enlevé les colis, ils m'ont demandé de signer le bordereau d'expédition sur lequel etait coché que le destinataire paye les frais ,il etait 12h30, ils étaient pressés, j'ai signé ,il fallait bien que les colis partent! Or 6 mois plus tard, je reçois une facture UPS pour regler le port soit 280euros , je telephone au service qui se retranche derriere leur contrat qui stipule que si le destinataire ne paye pas,c'est l'expediteur qui doit payer.

a chaque lettre que je recois ,je proteste , en effet, une etiquette de suivi est collé sur l'article qui signifie cette clause. Je n'ai jamais demandé a UPS à user de leurs services, je n'ai jamais eu connaissance de leurs tarifs.

L'acheteur polonais dit avoir payé par mail mais ne m'en apporte pas la preuve. J'en suis rendu a recevoir des lettres d'un organisme de recouvrement et la somme est arrivée a plus de 300 euros, je suis quand meme surpris que l'on s'acharne sur moi ,la pologne n'est pas une republique bananiere il existe dans ce pays des organismes et des huissiers aussi competents qu'en France pour resoudre ces problemes. De plus ce Mr polonais me propose de nouvelles transactions via UPS , ce qui me laisse croire que ,malgré ses impayés, UPS lui conserve sa confiance et donc cautionne des activités douteuses. Pourquoi se gener puisque l'expediteur paiera...

Je sais qu'au moins une autre personne est dans le meme cas que moi avec le meme acheteur sans savoir l'aboutissement de son cas.

Je considere que cette clause est abusive, et en tout état de cause ,divers éléments demontre des lacunes et des irregularités dans l'execution de ce contrat, conditions de signature, clause cachée par etiquette, manque de precision concernant le non paiement de la facture, et le detail de celle ci .

Je vous demande donc , qu'elle attitude avoir en face de ce probleme, puis je faire valoir mes droits et qu'elles sont mes chances d'obtenir gain de cause?